

Réf: Dossier N° : 55475

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « TENDANCE AUTO-PRESTIGE »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 8e Trche face lavage Ferrari
Lot 692 Ilot 45, 23 BP 4438 ABIDJAN 23**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02 Juin 2018, et enregistrés au CEPICI le 01 Aout 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « TENDANCE AUTO-PRESTIGE » .

Objet: Vente et achat de véhicules, Vente de pièces détachées, Location de véhicules, Commerce Général, Divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 8e Trche face lavage Ferrari
Lot 692 Ilot 45, 23 BP 4438 ABIDJAN 23

GERANT: Monsieur DJIRE SOULEYMANE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-26756 du 15/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24294 du 15/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

